

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **99 (1963)**

Heft 17

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

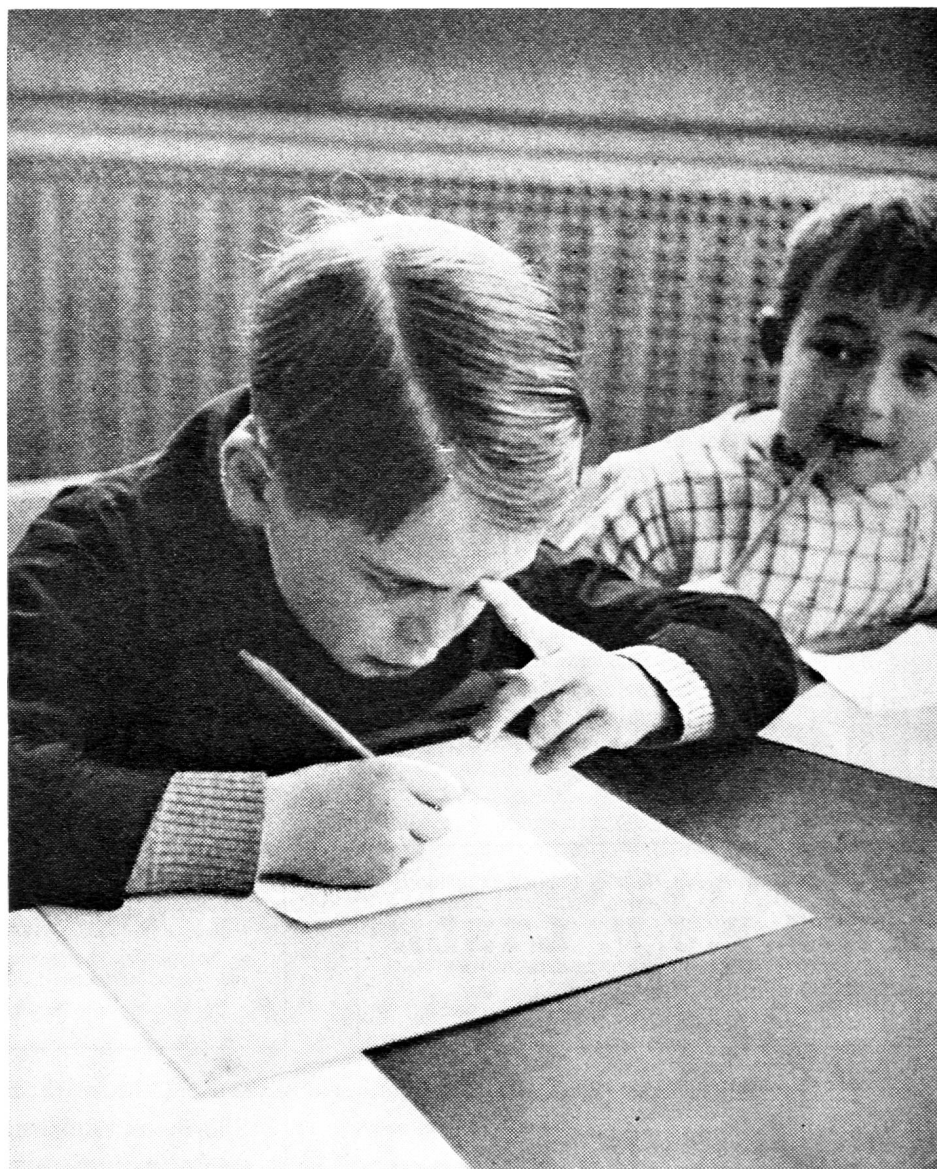
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Qu'ils sont beaux
dans l'effort!



Téléférique Wengen - Männlichen

Le plateau du Männlichen (2230 m. d'alt.), une **terrasse panoramique** inégalable au centre de la région de la Jungfrau, et point de départ pour **belles excursions** faciles à Wengen, Kleine Scheidegg ou Grindelwald, un but de promenade scolaire idéal pour écoliers de tous âges.

Tarifs pour courses d'école :

Ecoliers jusqu'à 16 ans : Course simple : Fr. 1.90
Aller - retour : Fr. 2.80

Ecoliers de 16 à 20 ans : Course simple : Fr. 3.10
Aller - retour : Fr. 4.60

Renseignements : **Direction du Téléférique Wengen-Männlichen. Tél. (036) 3 45 33**

Connaissez-vous déjà les diapositives Hatier ?

Elles permettent à chaque pédagogue d'illustrer son enseignement par de très beaux tableaux lumineux choisis en fonction des trois critères suivants :

valeur didactique — esthétique — originalité

Venez examiner ces collections remarquables au
Centre de matériel didactique audio-visuel
Escaliers du Grand-Pont 3 tél. (021) 23 48 15, Lausanne

Géographie
Histoire
Anatomie
Zoologie
Botanique
Physique
Géologie

didax

Pour vos courses d'école, adressez-vous au **SERVICE EXCURSIONS**

S. A. P. J. V. L'ISLE

Tél. (021) 87 52 22 Cars de 18 à 35 places.
Devis sans engagement

Téléférique Loèche-les-Bains-Col de la Gemmi

Altitude : 1410-2322 mètres. Le nouveau téléphérique vous amène en huit minutes au sommet du col de la Gemmi. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus sur demande.

Téléphone (027) 5 42 01

Col de Jaman

Alt. 1526 m. Tél. 62 46 44. 1 h. 30 des Avants, 2 h. de Caux.
Magnifique but de courses pour écoles et sociétés

Restaurant Manoïre

Ouvert toute l'année. Grand dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés
P. ROUILLER

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du Col de la Gemmi

2322 mètres d'altitude, téléphone (027) 5 42 01.

Le col de la Gemmi est ouvert à partir du 15 juin. Prix spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus et tarifs sur demande.

Fam. de Villa.

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier :
Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

3e Rencontre d'enseignants primaires et secondaires de Suisse romande

18 - 19 mai 1963

Thème : L'Ecriture sainte est-elle encore une autorité ?

Selon une affirmation commune aux chrétiens, la Bible est une parole inspirée par Dieu. Peut-on le croire vraiment dans ce temps d'extraordinaires découvertes scientifiques et de connaissance des autres religions ?

Quelle est la réponse à cette question ?

Tel est le thème de cette retraite à laquelle les 70 participants aux deux premières rencontres d'enseignants primaires et secondaires des cantons romands vous invitent chaleureusement.

La rencontre est organisée par un groupe de responsables sous les auspices de la Ligue pour la lecture de la Bible.

La Ligue pour la lecture de la Bible ne dépend d'aucune Eglise particulière. Elle ne cherche pas à créer de nouvelles communautés de croyants, mais encourage ses membres à s'intégrer activement dans leur paroisse ou communauté.

Ces rencontres, libres de piétisme, où se parle la langue directe et simple de notre temps, sont bien propres à fortifier une Foi que l'époque bat en brèche de toutes parts. Le thème sera développé par les pasteurs Maurice Ray et Jean Baudraz, avec la collaboration de quelques collègues.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer les 18 et 19 mai à Vennes. On peut s'inscrire directement à l'adresse suivante :

Secrétariat du camp de Vennes, route de Berne 90, LAUSANNE 10. Tél. (021) 32 15 38.

Section d'Oron : nouveau président

Pour remplacer R. Martinet, nommé à Sullens, la section d'Oron a désigné, en qualité de président, André Plomb, instituteur à Vulliens.

Merci à ces deux collègues, au premier pour tous les services rendus à la section, au second d'avoir bien voulu assurer la relève et mettre ainsi à la disposition de ses collègues son riche éventail de dons : intelligence, finesse et indépendance d'esprit, bon sens, humour... et j'en passe.

R. S.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Cours pour le corps enseignant

Ces cours, confiés à la Société suisse des maîtres de gymnastique par le Département militaire fédéral, permettent au corps enseignant de se perfectionner et de se renouveler dans le domaine de l'éducation physique scolaire. Un programme de travail varié et bien équilibré garantit à tous des journées riches en enseignement et en détente. Des théories diverses touchant aux problèmes de l'éducation et de la pédagogie s'intercalent entre les leçons pratiques.

Organisation des cours :

- Cours de perfectionnement pour les maîtres de gymnastique à Sion, du 15 au 19 juillet. Programme : gymnastique aux agrès et volleyball. Organisateur : Hans Holliger, Adliswil.
- Cours pour l'enseignement de la natation, du sauvetage et du jeu, du 15 au 20 juillet à Saint-Gall. Organisatrice : Erna Brandenberger, Saint-Gall.
- Cours pour l'enseignement de la natation, du sauvetage et du volleyball, du 15 au 20 juillet à Martigny. Organisateur : Claude Bucher, Lausanne.
- Cours pour sœurs et institutrices du 15 au 20 juillet à Menzigen. Programme : matière du IIe degré, étude du volleyball. Organisatrice : Sœur Marcelle Merk, Menzigen.
- Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine aux IIe et IIIe degrés, étude du volleyball, du 15 au 20 juillet à Langenthal. Organisateur : Jean-Claude Maccabez, Yverdon.
- Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine aux IIIe et IVe degrés, du 15 au 20 juillet à Zoug. Ce cours est destiné aux membres du corps enseignant et aux maîtres de gymnastique enseignant spécialement aux IIIe et IVe degrés. Organisateur : Beat Froidevaux, Thoune.
- Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine aux IIe et IIIe degrés, étude de la course d'orientation, du 15 au 27 juillet à Porrentruy. Organisateur : Hans Hunziker, Endingen.
- Cours pour l'enseignement de la gymnastique dans des conditions défavorables, du 29 juillet au 3 août à Schwyz. Organisateur : Jakob Beeri, Zollikofen.
- Cours pour l'enseignement de la gymnastique dans des régions montagneuses, excursions, vie sous tente, du 27 juillet au 3 août à Arolla (Valais). Organisateur : Numa Yersin, Lausanne.

Remarques :

Participants : les cours sont réservés aux instituteurs et institutrices, au personnel enseignant des écoles privées placées sous la surveillance de l'Etat, aux candidats au diplôme fédéral de maître de gymnastique, maîtres secondaires enseignant le sport ou la gymnastique. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours. Les cours sont mixtes, excepté le cours réservé aux sœurs et aux institutrices. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Indemnités : indemnité journalière de Fr. 9.—, indemnité de nuit de Fr. 7.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile où l'on enseigne au lieu du cours.

Cherchons pour jeune fille de 14 ans

place

pour env. 5 semaines de vacances à partir 13 juillet dans famille, de préférence instituteur avec enfants même âge, possibilité leçon français une heure par jour et sport, natation, tennis.

Dr. H. R. Niggli, Im Walder 22, Zollikon, ZH.

Inscriptions : les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription à leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou à leur section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil bei Münchenbuchsee. Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée pour le 8 juin au plus tard à M. Reinmann. Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 22 juin. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Lausanne, mars 1963.

Le président de la CT :
N. Yersin.

Liste des dépositaires des formules d'inscription :
Jura bernois : M. Gérard Tschoumy, av. Lorette, Porrentruy.

Genève : M. André Chappuis, av. de Thônex, Chêne-Bourg.

Fribourg : M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, Fribourg.

Neuchâtel : M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel.

Tessin : M. Marco Bagutti, Massagno.

Valais : M. Paul Curdy, av. Ritz, Sion.

Vaud : M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne.

Mémento

11 - 12. 5. 63 : **Gilde de travail : Stage pratique aux Chevalleyres.**

11 - 12. 5. 63 : **AVMG - CEMEA : Week-end de plein air aux Allévays, Gingins.**

24 - 25. 5. 63 : **SPR : Séminaire de Chexbres : Education continue.**

15. 6. 63 : Assemblée annuelle de l'Association des maitresses de travaux à l'aiguille.

22. 6. 63 : Association des maîtres des classes supérieures : assemblée de printemps.

Postes au concours

Blonay. — Instituteur primaire.

Institutrice primaire.

Montherod. — Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 28 août 1963.

Vevey : Maître de dessin.

Maitresse de travaux à l'aiguille.

Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles de leur postulation.

Erratum

Dans le dernier numéro, une coquille a transformé le CEMEA en Cinéma (p. 268) et un mastic a rendu incompréhensible à la page 269 la fin du premier paragraphe de l'article « Correspondance scolaire... et Exposition nationale » de notre collègue J. Ribolzi ; rétablissons la phrase : ces échanges s'établiront sur un laps de temps plus ou moins long, pendant lequel les familles hébergeront les élèves correspondants...

Mes excuses aux victimes.

G. W.

GENÈVE

GENÈVE

Stage dans une entreprise genevoise

Le dernier Bulletin signale la possibilité pour un de nos collègues d'accomplir un stage de quinze jours dans la maison Kugler S. A. Un autre stage pourrait être organisé aux Laiteries Réunies.

Si un de nos collègues se sentait attiré, qu'il s'annonce avant le 1er juin au président de l'UIG, M. Soldini, av. Pierre-Odier 28, Grange-Canal.

Félicitations

Monsieur Marcel Moery
chemin des Voirets
PLAN-LES-OUATES

Monsieur et cher collègue,

C'est avec un vif plaisir que nous avons appris votre brillant classement du concours sur la circulation organisé récemment par la « Tribune de Genève ».

Ce succès rejaillit sur l'ensemble du corps enseignant primaire genevois qui vous exprime, par notre intermédiaire, ses félicitations.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, nos salutations les meilleures.

Le président :

M. Soldini.

Monsieur Paul Géroutet
avenue de Champel 13 a
GENEVE

Monsieur et cher collègue,

Nous avons appris avec un vif plaisir que l'Université de Neuchâtel vous avait décerné le titre de docteur

« honoris causa », pour l'ensemble de vos travaux dans le domaine de l'ornithologie.

Cette distinction rejaillit sur l'ensemble du corps enseignant primaire genevois, qui vous exprime, par notre intermédiaire, ses félicitations.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, nos salutations les meilleures.

Le président :

M. Soldini.

UIG - Section Dames

Séance du mercredi 23 avril à l'Ecole Ferdinand Hodler. Après une courte partie administrative au cours de laquelle Mlle Meyer, notre présidente, a présenté aux membres de la section les 14 déléguées à la CIA, nous avons eu le privilège d'entendre Mlle Madeleine Martin dans une intéressante conférence agrémentée de magnifiques clichés.

Cette grande voyageuse nous a fait découvrir les beautés de Ceylan, île de légendes, tout empreinte de la sagesse de Bouddha. Nombreux sont les temples qui se dressent à Colombo et aux environs, témoins de la dévotion des Cingalais pour les quelque 330 millions de dieux hindous. Fougères, orchidées palmiers royaux, la nature a réuni des richesses pour le plus grand ravissement de l'œil. Combien est vraie cette définition de Loti : « Ceylan, émeraude sertie au milieu de l'Inde. »

Un chaleureux merci à Mlle Martin pour cet exposé si enrichissant.

F. H.

Mise au point !

Quelques collègues s'étonnent que le correspondant genevois à l'*Educateur* n'y parle jamais du *Centre de documentation pédagogique* de Geisendorf, réservant toute la publicité pour le *Centre d'information* de Vernier, comme s'il ignorait systématiquement l'existence et l'activité du centre dirigé par son collègue René Sangsue, ancien vice-président de l'UIG.

Voici mon point de vue : le *Centre d'information* est une création de notre union ; indépendant de toute attache officielle, il a pour responsable et animateur Georges Gallay que seconde une équipe bénévole ouverte à tous ceux qui veulent y travailler avec enthousiasme.

Encouragé par M. René Jotterand, directeur de l'enseignement primaire, notre centre n'a pas d'autre but que de rendre service à tous les enseignants de l'école enfantine et primaire genevoise — voire romande — dans la pratique de leur métier, en leur fournissant une information directement utilisable. Du fait que l'*Educateur* est l'organe de la SPR dont l'UIG est une section membre, il est naturel que notre centre y fasse toute sa publicité.

Jamais le soussigné n'a été contacté pour recommander dans notre hebdomadaire les publications du *Centre de documentation* de Geisendorf, institution officielle dont le DIP peut seul se charger de la publicité. Pour que l'on ne croie pas que Vernier voie dans Geisendorf un concurrent éventuel, je tiens à préciser ce qui suit : les collègues de l'UIG, même ceux du centre, reçoivent avec intérêt les travaux édités par le CD, au sein duquel œuvrent même quelques-uns de nos propres collaborateurs. C'est dire que, pour nous, chaque centre a ses objectifs particuliers et son utilité. Ils se complètent mais ne font pas double emploi. Et cela est bien ainsi.

Les travaux du *Centre de documentation pédagogique* ont consisté jusqu'à ce jour, principalement, en des séries de fiches documentaires pour l'éducation civique, l'enseignement du dessin et la culture musicale.

Fiches d'instruction civique. — Les quelque 80 fiches parues constituent le début d'une collection qui pourra toujours être mise à jour. C'est une mine de renseignements utiles surtout aux spécialistes de cette discipline.

Fiches de la commission des moyens auditifs. — Il s'agit de 10 séries consacrées chacune à une œuvre musicale que les enfants peuvent comprendre et dont ils apprécieront, certes, la beauté, moyennant une préparation approfondie du maître-musicien, à qui ces fiches, fort bien faites, sont destinées. Chaque série comprend des notes intéressantes sur l'instrument, le compositeur et l'œuvre choisie, dont il est donné une analyse des mouvements les plus significatifs. Il ne reste qu'à faire tourner le disque pour que le miracle s'accomplisse. Ce serait dommage de se priver d'une telle merveille. Les dix chefs-d'œuvre ainsi mis à notre disposition grâce à nos collègues Delor, Excoffier, Rudin, Liliane Pache et Thérèse Baudet, sont :

— Les concertos pour trompette (Haydn), clarinette (Mozart, Weber), piano (Schumann) et violon (Mendelssohn).

— La Symphonie inachevée (Schubert) et celle en do majeur (Bizet).

— L'Apprenti sorcier (Dukas), La Moldau (Smetana) et L'Enfant et les sortilèges (Ravel).

Planches de dessin. — Des 12 cahiers en préparation, nous en avons reçu 5 : « Technique des craies néo-color » (B. Perret) et « Introduction aux cahiers pratiques de dessin » (Pappo), théoriques, puis 3 cahiers d'application « Jeu d'échec » (Fontana), « Les Grenouilles » (Honegger), enfin les 21 planches de croquis au tableau noir (Weber) particulièrement réussies.

E. F.

Coin du Centre

A signaler 1 table en 2 feuillets (A4) permettant le calcul des moyennes à 0,01 près. Elle s'étend de 1 à 108 pour 3 à 18 notes. Cette table est à même de faire gagner un temps précieux à tous les collègues lors de leurs travaux de fin d'année.

A commander par CCP I 15155, UIG Centre d'information, en versant 1 fr et en indiquant au dos du coupon « Table ».

Section des Dames

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Exercice 1962-1963

Un nouveau jeudi de mars nous rassemble toutes... ou presque ! En cette fin du voyage 1962-1963, où en est notre nacelle ? A-t-elle vogué paisiblement ? A-t-elle essuyé des tempêtes ? Faisons le point.

I. Effectif

Nous avons eu la joie d'accueillir à notre bord 13 nouvelles collègues. Ce sont Mesdames et Mesdemoiselles Jaccoud, Verneret, Aaschliman, Fazan, Richard, Villard, Chevrolet, Primatesta, Mazliah, Aigroz, Besson, Thorin, Orsier.

D'autres ont abordé au doux rivage de la retraite. D'autres encore ont quitté l'enseignement ou demandé un congé. A vous toutes, Mesdames, nous souhaitons une vie heureuse et nous osons espérer que vous garderez un bon souvenir de votre passage à l'UIG. Voici les noms de ces collègues qui se sont retirées de notre association :

Mesdames et Mesdemoiselles Baron, Babel, Cheseaux, Ghirardi, Hampaï, Challet, Colombaro, Goutaland, Le-Coultré, Millenet, Pillet, Zanone, Méric, Oppliger, Pulh, Wyler.

A la suite de ces diverses variations, notre effectif se monte à 272 membres actifs et 146 membres honoraires. Nous constatons donc une légère augmentation par rapport à mars 1962.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans vous prier, une fois de plus, chères collègues, de signaler à votre comité : retraites, changements d'état civil ou d'adresse. Non, il n'est pas exact, comme beaucoup d'entre vous le pensent, que le DIP nous communique d'office ces renseignements. Aussi est-ce parfois très tard... et à notre confusion que nous apprenons que la jeune Mlle A. est devenue la toute charmante Mme Z. ou encore que Mme W. a quitté l'enseignement pour suivre son mari en Australie !

II. Séances

Cette année a été, comme les précédentes, émaillée de maintes séances.

Le 28 novembre, nous vous conviions à venir écouter notre collègue vaudois Jean-Pierre Rochat, l'auteur et le défenseur du rapport « Vers une école romande ». Il nous a exposé, de sa manière claire et précise, l'es-

sentiel de ce travail et nous a dit son espoir de le voir aboutir à quelques réalisations concrètes.

Votre comité s'est réuni 8 fois avec ceux de l'UAEE et de l'UIG-messieurs et 9 fois en « comités-dames ». Nous avons eu 5 séances de délégations au Département. Les sujets majeurs débattus lors de ces jeudis matins passés au 14, rue de l'Hôtel-de-Ville furent : le cycle d'orientation, la fin du problème de l'allemand, le recrutement et les études pédagogiques. Je reprendrai ultérieurement chacun de ces thèmes.

Les trois présidents se sont donnés rendez-vous six fois à Vernier pour un bureau où les affaires courantes comme les affaires de moindre importance peuvent être réglées plus rapidement et sans déranger le comité mixte au complet.

Les visites d'entreprises se sont réduites cette année à une seule incursion au royaume de la robinetterie, chez Kugler. Las ! nous ne fûmes que fort peu — dames et messieurs — à pouvoir apprécier la charmante réception que nous réservait la direction et les commentaires intéressants de nos cicerones. Le CIPR et M. Willemmin étudient l'organisation d'autres visites.

La soirée du 16 mai 1962 nous réunissait à Vernier, autour d'un sympathique groupe de stagiaires belges venus à Genève en voyage de fin d'études. Nous avons tout particulièrement admiré, nous les Genevois frondeurs, la parfaite discipline de ces jeunes gens. Après un repas amical, une agréable partie récréative fit le plaisir de tous.

En mai encore, le Séminaire de Chexbres s'est déroulé dans une ambiance tout à la fois studieuse et joyeuse.

Enfin, et comme chaque année, les présidents étaient conviés, à fin juin, à la cérémonie de remise des brevets aux stagiaires.

III. Enseignement de l'allemand

Vous vous souvenez que cette question nous a causé pas mal de soucis et cela, pendant plusieurs années. Aussi est-ce avec soulagement que nous avons appris à fin juin la solution adoptée et souhaitée par la ma-

rité d'entre nous : les heures d'allemand retrouvaient place au sein de l'horaire normal.

IV. Cycle d'orientation

Encore un problème délicat et souvent douloureux ! Pour mémoire, rappelons-en l'historique :

Après de longues études, notre association avait envisagé la possibilité d'une orientation des enfants au cours des degrés 7, 8 et 9 **mais** avec une 7e année non différenciée. Puis, nous avons dû nous rallier à l'idée de deux groupes — forts et faibles — en 7e. Les discussions autour de cette réforme ont souvent dévié par la faute, il faut bien le dire, d'éléments étrangers à l'enseignement mais dont l'avis prenait parfois la valeur d'« oracles » ! Tenants et adversaires du latin ont fini d'embrouiller les affaires, ce qui explique la décision quelque peu brusquée du chef du DIP. Il fallait coûte que coûte parvenir à une solution, les querelles ayant duré suffisamment longtemps.

Le Cycle d'orientation était né ! Nous n'avons pu que déplorer l'introduction :

1. de 3 groupes en 7e et
2. du latin en 7e déjà.

Nos collègues primaires qui enseignent à la Florence nous ont toutefois brossé un tableau réconfortant de leur travail. Comme tout essai, le Cycle d'orientation aura à redresser des erreurs. Comme tout essai aussi, celui-là est plutôt positif. Dans une heureuse atmosphère, un directeur et un corps enseignant décidés à mener à bien cette tentative œuvrent pour une orientation aussi juste que possible des enfants.

Qu'advient-il lorsque l'on étendra l'expérience à beaucoup plus d'élèves, à d'autres quartiers ? Il est trop tôt pour le dire mais l'on peut facilement deviner que nombre de problèmes se poseront à ce moment.

Une dernière remarque encore : il faut bien constater, comme nous le prévoyions d'ailleurs, que la part réservée aux primaires dans les 7es fortes (même si elles ne s'appellent pas fortes mais A !) est modeste.

(A suivre.)

NEUCHÂTEL

Adhésions

Nous accueillons cordialement dans la SPR-VPOD nos collègues, Mlle Micheline Matthey, institutrice, et Georges Kurth, instituteur, qui viennent d'être admis dans la section de La Chaux-de-Fonds.

W. G.

Institut neuchâtelois

Nous avons eu le plaisir de prendre part à la remise du prix annuel de l'Institut neuchâtelois, le 27 avril, au chef-lieu.

Un poète, produit rare en notre petit pays de Neuchâtel, dira M. Charly Guyot, et plus rare encore s'il se recrute dans le monde théologique, M. Edmond Jeanneret, pasteur, artiste remarquable et croyant, en était le lauréat.

La séance était agrémentée par de la musique vocale : Mlle Chédel à la belle voix d'alto, nourrie et puissante donna plusieurs chants de Brahms et Duparc, accompagnés au piano par Mlle Stämpfli.

C'est donc M. Ch. Guyot qui fut chargé de présenter le lauréat à un public sélect et nombreux. M. Jeanneret

a cherché par la voie poétique à donner témoignage de sa foi. Ses poèmes n'exposent ni n'enseignent ni n'exhortent. Ils exaltent le Christ Lui-même que, dira l'écrivain, « je ne savais pas si près de moi », qui est l'envoyé de Dieu pour notre rédemption, l'expression sublime de l'amour divin. Tous nos jours, toutes nos nuits en sont éclairés. M. Guyot fit l'éloge du poète avec une grande distinction et une élévation de pensée qui enthousiasmèrent l'auditoire.

Heure charmante, édifiante aussi en ce temps où le matérialisme s'étale en véritable débauche.

M. Jeanneret exprima sa reconnaissance à M. Guyot qu'il dit être son lecteur idéal pour l'avoir compris mieux que personne. Il releva aussi le mérite de l'Institut neuchâtelois de sauvegarder avec vigilance le patrimoine de notre petite république.

W. G.

Pétition des membres du corps enseignant âgés de plus de 45 ans

On se souvient qu'en automne dernier, une pétition signée par 114 membres du corps enseignant primaire avait été adressée au Conseil d'Etat. Les mois ont passé

et c'est en avril seulement que nous est parvenu, par l'entremise de M. Jung, qui avait pris l'initiative de cette requête, un rapport de M. G. Maurer, l'un des administrateurs de la Caisse de pensions de l'Etat. Il était entendu qu'au préalable aurait lieu une entrevue de délégués des intéressés avec le chef du Département des finances. M. Clottu estime que ce contact n'aurait eu d'utilité que si le bilan technique attendu des actuaire de la Caisse de pensions avait été terminé. Par ailleurs, le chef du Département de l'IP juge le rapport de M. Maurer indiscutable et déclare que si le gouvernement devait donner suite à la pétition, celui-ci devrait en saisir le Grand Conseil ; ce qui, le cas échéant, imposerait une votation populaire.

Résumé du rapport de M. Maurer

Si cette pétition aboutissait à une révision de la loi, il s'ensuivrait les conséquences que voici :

1. Les rappels de cotisations exigés en cas d'augmentation des traitements sont, aux dires des actuaires-conseils, absolument indispensables pour assurer l'équilibre financier de la Caisse de pensions. La suppression ou la diminution des rappels provoquerait une augmentation certaine du déficit technique qui devrait être compensée par des versements supplémentaires de la part de l'Etat et des Communes. L'Etat payerait environ 1 500 006 francs pour 1850 personnes, soit 800 francs par assuré. Si le Parlement pouvait accepter cette solution, la votation populaire serait inévitable. La part des communes peut être évaluée à 500 000 francs.

2. Le montant du nouveau traitement à assurer ainsi que les cotisations ordinaires et extraordinaires à la charge des assurés ont fait l'objet d'un long examen de la part du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et de la Commission parlementaire. Les représentants des associations du personnel ont été consultés à maintes reprises. La loi du 20 février 1962 est l'aboutissement de l'apport de tous ces éléments. S'il fallait y revenir, on risquerait de porter une grave atteinte au principe de la sécurité du droit. On ne serait plus jamais certain du caractère définitif des décisions prises par les pouvoirs publics. Cela inciterait probablement le personnel et ses représentants à revenir désormais constamment à la charge auprès des autorités chaque fois qu'une de leurs revendications ne serait pas admise, dans l'espoir que, de guerre lasse, on finirait par céder. On risquerait de créer un état d'esprit fâcheux au sein des organisations du personnel.

3. L'application pratique de la loi révisée sur les traitements d'abord, sur la Caisse de pensions ensuite, puis celle des deux arrêtés du Conseil d'Etat concernant l'allocation de renchérissement a causé aux Départements des finances et de l'instruction publique un surcroît de travail si considérable qu'il fallut engager un personnel surnuméraire. Tous les cas en suspens ne sont pas encore réglés présentement et ne le seront pas certainement d'ici à la fin de l'année. S'il fallait alors revenir sur nombre de cotisations, on pourrait se trouver dans une situation inextricable sur le plan administratif.

=

Quant au fond, le rapporteur pense qu'en 1936 (pour reprendre les arguments des pétitionnaires) il est probable que les jeunes membres du corps enseignant auraient eu intérêt à créer à leur intention un nouveau fonds de prévoyance et à abandonner ainsi à leur sort leurs collègues plus âgés. Les jeunes assurés, qui constituent les « bons risques », auraient eu avantage à se séparer de leurs aînés qui représentent les « mauvais

risques ». En se solidarissant avec leurs collègues plus âgés, les jeunes ont versé dès 1936 et pendant plusieurs années des cotisations supérieures à celles qu'ils auraient dû payer du point de vue actuariel.

Seulement, en 1954, les jeunes assurés de 1936 devenaient à leur tour de « mauvais risques » pour leurs collègues de la nouvelle génération. Il y a donc eu compensation.

En 1954, d'autre part, l'augmentation des traitements n'a donné lieu à aucune cotisation de rappel. Ce sont l'Etat et les communes qui ont pris à leur charge l'augmentation de la réserve mathématique correspondante.

Ainsi, les jeunes de 1936 ne sauraient être considérés comme victimes d'une injustice.

En contrepartie, les autorités compétentes ont exigé le paiement de la cotisation non plus durant 30 ou 35 années d'assurance, mais jusqu'à l'âge de la retraite. Ce sacrifice n'est pas à comparer à l'avantage résultant de l'exonération des rappels de cotisations. Il ne saurait donc être question de parler de « bénéfice » réalisé sur les intéressés par le Fonds.

M. Maurer dit ensuite ne pas avoir à insister sur les soi-disant bonis réalisés par la Caisse de pensions ces dernières années. Il s'agit là, dit-il, d'excédents de recettes et seul le bilan technique établi par les experts pourra renseigner sur la situation réelle du Fonds. Les pétitionnaires confondent bilan comptable et bilan technique, comme la plupart des profanes. Si les cotisations augmentent présentement, c'est pour assurer à l'avenir le versement de rentes plus fortes.

Quant à l'argument fondé sur les conditions matérielles défavorables qu'ont connues les fonctionnaires



Peut-être faudra-t-il un accident
pour que vous réalisiez les avantages
d'être assuré auprès d'une société renommée en Suisse et à l'étranger pour sa manière expéditive et libérale de régler les sinistres.

Winterthur
ACCIDENTS

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelle
et de responsabilité professionnelle

pendant les années de crise économique et de guerre, conditions comparées à la situation financière actuelle de l'Etat, il échappe à l'examen du rapporteur. Ce serait aux autorités politiques responsables de prendre position à cet égard.

Et voilà, chers collègues, la fin de non-recevoir donnée à cette pétition. Toute l'argumentation repose sur l'épouvantail du « déficit technique ». C'est indubitable. Or, nous ne sommes évidemment pas qualifiés pour en discuter avec pertinence, n'étant pas spécialistes en cette matière. Nous savons néanmoins que des voix compétentes et autorisées affirment que ce mythe peut

être abandonné au profit d'une formule plus souple et cependant rationnelle. Donc...

Au reste, nous croyons savoir que le « Fonds de pensions » sera l'objet d'une refonte toute prochaine de la part des autorités.

M. Fritz Jung, secrétaire des écoles, au Locle, ou le soussigné recevront volontiers toute suggestion, proposition ou remarque au sujet de ce communiqué.

W. Guyot,
G. Perrenoud 40
Le Locle.

JURA BERNOIS JURA BERNOIS

Cours d'introduction du nouveau manuel de gymnastique,

livre III (pour les IIe et IIIe degrés)

Aux commissions d'école et au corps enseignant des écoles primaires et secondaires

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

L'inspectorat cantonal de gymnastique organise en 1963 une dernière série de cours d'introduction du nouveau manuel du gymnastique, livre III.

Sont tenus de suivre un cours d'introduction :

- les maîtresses et maîtres primaires et secondaires chargés de l'enseignement de la gymnastique aux garçons de la 4e à la 9e année scolaire ;
- les maîtresses et maîtres primaires qui enseignent alternativement en 3e et 4e années ;
- les maîtresses et maîtres de classes uniques, convoqués à un cours particulier.

Ces cours durent 3 jours répartis en 3 semaines consécutives, à raison d'un jour par semaine et de 6 heures de travail par jour.

D'entente avec MM. les inspecteurs Liechti, Berberat, Joset, Petermann, les dates ont été fixées comme suit : Districts de Bienne, La Neuveville et Courtelary : à Bienne les 7, 12 et 17 juin et les 4, 13 et 17 septembre 1963.

District de Moutier : à Bévillard les 7, 12 et 20 juin 1963 et les 11, 21 et 26 juin 1963.

District de Delémont : à Delémont les 4, 12 et 18 septembre 1963.

District de Porrentruy : à Porrentruy les 14, 21 et 28 juin 1963.

Cours pour les maîtresses et maîtres de classes uniques : à Delémont le 19, 26 juin et 3 juillet 1963.

Les participants recevront en temps voulu une convocation et un programme détaillé du cours auquel ils seront appelés.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration à la réussite de nos cours et nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nos salutations les meilleures.

*L'inspecteur cantonal de gymnastique,
les inspecteurs scolaires,
les directeurs de cours.*

DIVERS DIVERS

Voyage au Danemark

15 - 26 JUILLET 1963

Le groupe romand des « Centres de culture » organise cette année un voyage au Danemark pour marquer le 20e anniversaire de sa fondation.

Le voyage se fera sous la conduite d'un guide compétent parlant le danois et le français. Les trois principales régions du pays seront parcourues : Jutland, Fionie, Seeland. Des visites de villes, villages et autres lieux typiques, des conférences sur l'histoire, les coutumes, l'économie et la vie artistique du Danemark apporteront aux participants un enrichissement certain.

Finance d'inscription :

Fr. 10.— à verser au compte de chèque postal II 10263, Centres de culture, Lausanne, en indiquant : « Voyage au Danemark ».

Coût du séjour :

Fr. 340.— tout compris.

Coût du voyage :

Lausanne-Copenhague-Lausanne : Fr. 140.—

Bâle-Copenhague-Bâle : Fr. 120.—

Supplément pour couchette : Fr. 20.—.

S'inscrire auprès de Mlle Charlotte Cottier, ch. du Levant 6, Lausanne, jusqu'au 10 juin, dernier délai.

Un nouveau secrétaire général à Fraternité Mondiale

Jeudi 25 avril, M. Pierre Visseur réunissait à Genève quelques amis pour leur présenter son successeur, M. le professeur René Timmermans, de l'Université de Louvain.

Au cours de ces quinze années d'activité, M. Pierre Visseur a pris de nombreux contacts avec nos associations pédagogiques, persuadé que la lutte contre les préjugés et l'agressivité fait partie de toute éducation. Sous l'impulsion de M. Visseur, Fraternité Mondiale a organisé de nombreux stages, des cercles d'études, des rencontres pédagogiques où s'est affirmée la certitude que l'étude des relations entre les individus, les groupements raciaux et les peuples a une importance primordiale.

A. P.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Petit dictionnaire vaudois français - patois

Albert Chessex et Ernest
Schüle, avec la collabora-
tion de Juliette Cordey. —

Association vaudoise des
amis du patois, Lausanne
1963.

On souhaitait depuis long-
temps voir paraître un dic-
tionnaire français-patois vau-
dois. Grâce aux efforts de
MM. Albert Chessex, ancien
professeur à l'Ecole normale,
et Ernest Schüle, rédacteur
du « Glossaire des patois de
la Suisse romande », ce sou-
hait est aujourd'hui réalisé.

Inspirée par les œuvres de
Jules Cordey (« Marc à
Louis »), Louis Favrat et
Charles-César Dénéreaz, cette
publication entre dans le ca-
dre des activités de l'Associa-
tion vaudoise des amis du pa-
tois, dont l'un des buts est
précisément de laisser des
ouvrages pour que jamais le
langage de nos pères ne soit
oublié.

Le lecteur y trouvera la
traduction de deux mille mots
et expressions, après une in-
troduction consacrée à des
indications grammaticales et
phonétiques. Nous ne saurions
recommander mieux cet opus-
cule pittoresque à souhait
qu'en extrayant de ses colon-
nes quelques exemples parti-
culièrement expressifs, à
l'ouïe desquels tout Vaudois
de bonne souche sentira fré-
mir en lui la fibre ancestrale :
agent de police : *gâpion*.
assommer : *èterti*.
bombance : *viguâtse*.
boue : *pacot*, *patrigot*, *papetta*.
à califourchon : *à cabelyon*.
dépenaillé : *dèpatolyu*.
effrayer : *épouâiri*.

Enfin, pour terminer, cette
rappa d'épithètes dont plu-
sieurs semblent me sonner
encore aux oreilles :

imbécile : *bedan*, *bedoûma*,
belô, *bobet*, *dâdou*, *eimbougni*,
eimplyâtro, *niâniou*, *tabor-
niau*, *tâdié*, *toupin*.

R.

LES TIMBRES A L'ÉCOLE

Dans un local vieillot, mais bien entretenu, où enseigne avec distinction un de nos stagiaires, l'attention du visiteur est immédiate-
ment attirée par un affichage insolite : des fiches cartonnées, éclatantes de blancheur, proprement dactylographiées et semées de timbres-poste multicolores !

Il s'approche : tout le chapitre si intéressant de l'histoire des communications (du messenger, porteur d'un pli, aux ondes radiophoniques), des moyens de communications (la diligence, le train, l'automobile postale, le téléphérique, l'avion) et des voies de communications (routes, ponts, tunnels, viaducs, voies d'eau) fait l'objet de textes brefs et clairs, illustrés de vignettes postales suisses. Il s'agit, bien entendu, non pas de la « Colombe de Bâle » ou du « Double-six de Zurich », mais des timbres, ordinaires ou spéciaux, de peu de valeur, émis ces vingt dernières années. Une autre fiche murale présente aux élèves, de la même manière, les sports helvétiques, de la lutte et du hornuss au hockey...

Mme Majo Igot* notait que le format réduit des vignettes de la poste n'était pas un obstacle à leur emploi à l'école : « l'enfant est un miniaturiste », écrivait-elle.

Point de difficultés : d'une part le maître procède, pour l'enseignement collectif, à l'affichage de documents graphiques de grandes dimensions ; d'autre part il suggère aux élèves l'idée d'une illustration personnelle des cahiers et des documents, à l'aide des timbres-poste.

Ne confondons pas l'utilisation philatélique des timbres avec leur utilisation thématique.

Utilisation philatélique : les enfants se passionnent pour de telles collections qui développent chez eux le sens géographique, indépendamment des qualités d'ordre et de soin qu'elles requièrent. La Bibliothèque Pestalozzi, de Neuchâtel, organise, à l'intention des gosses, des séances philatéliques qui ont un grand succès. L'enfant, comme l'adulte, est collectionneur... et il vaut mieux qu'ils rassemblent des timbres plutôt que des pochettes d'allumettes ou des dessous de chopes !..

Utilisation thématique : M. F. Jung, du Locle, avait déjà attiré autrefois mon attention sur les perspectives illimitées qu'offrent les timbres pour l'information scolaire. M. F. Loew y insiste aussi, dans son enseignement méthodologique de l'histoire à l'Ecole normale ; ses indications ont certainement inspiré l'exemple cité au début de mon propos.

Quelle richesse dans l'emploi pédagogique des timbres : les paysages géographiques de tous les pays du monde, leur flore, leur faune, les types raciaux, les monuments, les ruines, les châteaux, les églises, les styles ; le folklore, les hommes célèbres, les réalisations techniques !..

A. Ischer.

* M. Igot. — La collection de timbres à l'école. Ecole nouvelle française, No 22.

Mathématique actuelle II

Voici, par des exemples tirés d'un domaine assez élémentaire (il s'agit, dans les grandes lignes, d'une leçon donnée en 4^e générale d'un collège secondaire), l'illustration de l'une des démarches importantes et typiques de la recherche scientifique.

Prenons le problème de géométrie suivant, que j'appellerai **problème relatif à la situation 1**. Cinq points A B C D E étant donnés tels que trois quelconques d'entre eux ne soient pas alignés, combien ces points déterminent-ils de droites si on les prend deux par deux ?

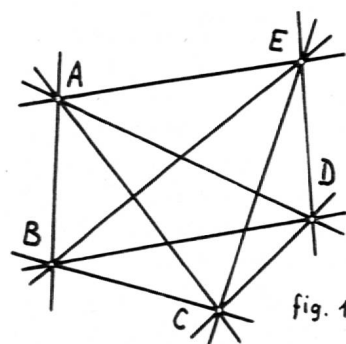


fig. 1

En soi, il est facile à résoudre : il n'y a qu'à dessiner les cinq points (fig. 1) et les diverses droites qui les joignent. On les compte : il y en a dix ! Le problème est donc résolu, mais cette solution ne donne pas entière satisfaction. On sent que la méthode « du dessin », si elle a réussi dans ce cas, pourrait ne plus être efficace

avec un plus grand nombre de points. Et surtout l'on pourrait désirer obtenir une méthode de calcul générale, une formule par exemple, donnant la solution quel que soit le nombre des points.

Nous pourrions continuer d'étudier la figure 1, mais nous pouvons aussi faire appel à une autre méthode : considérer une situation analogue prise dans un autre domaine.

Problème relatif à la situation 2. Cinq personnes sont dans une même salle. Au moment de se quitter, elles se saluent toute d'une poignée de main. Combien cela fait-il de poignées de main ?

Alors que la situation 1 pouvait être dessinée, celle-ci peut avantageusement être réalisée, avec cinq élèves par exemple.

Si nous les laissons se saluer dans n'importe quel ordre, il sera difficile de compter les poignées, et surtout d'être sûr que toutes ont été comptées et qu'une seule fois. Il faut ordonner le dénombrement, par exemple de la façon suivante.

Un élève quitte les autres : 4 saluts. Il reste 4 élèves.
Un deuxième s'en va : 3 saluts. Il reste 3 élèves.
Un troisième s'en va : 2 saluts. Il reste 2 élèves.
L'avant-dernier s'en va et salue le dernier : 1 salut.
Le dernier n'a plus personne à saluer : il reste seul et a salué chacun des autres.

Nombre des saluts : $4 + 3 + 2 + 1 = 10$.

Il tombe sous le sens que le résultat obtenu ici s'applique, par analogie, au cas des droites du premier problème. Une personne devant résoudre le problème 1 peut le faire en réalisant la situation 2, et celle qui aurait à résoudre le problème 2 pourrait tout aussi bien

utiliser la situation 1, en faisant peut-être le schéma de la figure 2, dans laquelle des lignes symbolisent les poignées de main.

C'est là une méthode de recherche extrêmement féconde. Je l'appellerai la « méthode du modèle ». (« Modèle » est ici

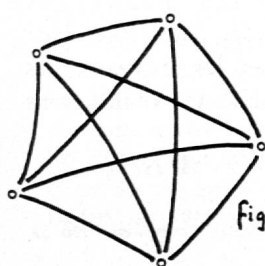


fig. 2

un mot difficile à définir. Il faut le prendre dans un sens proche de « modèle réduit », où de « maquette », sans qu'une quelconque « réduction » y joue un rôle.) Nous pouvons dire que la situation 2, « les cinq personnes qui se donnent la main » est un modèle pour la situation 1, « les cinq points joints par des droites », et vice versa. Un problème se pose-t-il dans une des situations, on peut en aller chercher la solution dans l'autre si cela rend service.

La situation 2 suggère par exemple de façon très nette le calcul $4 + 3 + 2 + 1 = 10$, qui se généralise très naturellement au cas d'un nombre de personnes quelconque, désigné par n :

Nombre total de poignées = $(n-1) + (n-2) + \dots + 2 + 1$.

Voici encore une autre situation qui peut servir de modèle pour l'une ou l'autre des situations 1 ou 2.

Problème relatif à la situation 3. Un tournoi de football réunit 5 équipes dont chacune doit jouer une fois contre chacune des autres. Combien ce tournoi comporte-t-il de matches ?

Il y a bien des manières de résoudre la question. La moins recommandable serait de faire jouer les matches jusqu'à épuisement des possibilités et de les compter ensuite. On pourrait aussi convoquer les capitaines des équipes et les faire se saluer les uns les autres en comptant les poignées de main.

Mais le raisonnement est là pour éviter des essais. Raisonnons donc ! Le tournoi suggère de façon naturelle l'idée d'établir un tableau des matches. Désignons les 5 équipes par les lettres A, B, C, D et E. Dessinons un tableau carré de 5 colonnes et 5 lignes (fig. 3). Écrivons en tête des lignes et en tête des colonnes les

	A	B	C	D	E
A		×	×	×	×
B			×	×	×
C				×	×
D					×
E					

fig. 3

5 lettres représentant les équipes. Nous obtenons un « tableau à double entrée » dans lequel chacune des 25 cases correspond à un couple de lettres notées en tête de la ligne et de la colonne qui contiennent cette case. Marquons d'une croix les cases correspondant à un match de ce tournoi : une équipe ne joue pas contre elle-même ; de plus, il y a deux cases pour chaque paire d'équipes, et il n'en faut marquer qu'une. Bien entendu, nous trouvons 10 matches.

Ce tableau présente l'avantage de nous fournir une nouvelle formule pour calculer le nombre des rencontres. Le tableau a 25 cases, dont il faut enlever celles d'une diagonale. $25 - 5 = 20$. Des cases restantes, il ne faut considérer que la moitié. $20 : 2 = 10$. Le raisonnement peut s'appliquer au cas de n matches. Le tableau comprend n^2 cases, la diagonale à suppri-

mer en a n , et la moitié du reste est $\frac{n^2 - n}{2}$.

Il ne fait pas de doute que cette formule est valable aussi pour les situations 1 et 2.

Nous voici arrivés à une première conclusion : l'importance de la notion de modèle et les possibilités qu'elle offre : diverses situations réelles pouvant servir de modèles les unes aux autres. Il faut être conscient de la grande liberté que l'on a dans le choix des modèles et dans la manière d'utiliser les uns pour mieux en comprendre d'autres.

Passons à un autre aspect de la question en cherchant un quatrième modèle : celui que nous obtenons par **abstraction** à partir des trois premières situations. Ces dernières ont quelque chose en commun, ce qui fait justement qu'elles peuvent servir de modèles les unes aux autres. 1°) Dans chacune nous trouvons 5 « objets » (points, personnes, équipes). 2°) Dans chacune on doit associer ces « objets » deux à deux. Voici le **problème relatif à la situation 4**. Soit un ensemble de 5 éléments A, B, C, D, E. De combien de manières différentes peut-on les associer deux à deux ?

Nous sommes maintenant dans le domaine de la mathématique pure ; on ne précise plus quels sont les cinq éléments, ni en quoi consistent les associations. Cette situation peut être étudiée pour elle-même.

Par des raisonnements très proches de ceux que nous avons déjà rencontrés on établirait par exemple la liste des 10 paires suivantes :

AB, AC, AD, AE, BC, BD, BE, CD, CE, DE.

On aboutirait aussi aux formules valables pour le cas de n éléments.

Nombre total de paires différentes que l'on peut former avec n éléments =

$$(n-1) + (n-2) + \dots + 2 + 1 = \frac{n^2 - n}{2}$$

Nous avons isolé dans ce modèle les seuls faits qui jouent un rôle : c'est pour cette raison qu'il est plus utile que d'autres. Il peut servir de modèle pour toutes les situations analogues aux situations 1, 2 et 3, mais surtout il fournit explicitement les critères de son application : on sait que le résultat obtenu est valable si l'on a un certain nombre d'éléments associés deux à deux.

Pour appliquer le modèle des poignées de main à celui des droites joignant des points, il faut savoir faire

abstraction d'un certain nombre de facteurs : ne pas tenir compte de ce qu'il s'agit de poignées de main, de ce qu'elles ne peuvent pas se donner toutes en même temps, etc. Le modèle abstrait, lui, s'applique tel quel.

Concluons ! En simplifiant, mais sans trop déformer les faits, on peut dire que l'activité des hommes de science consiste à créer et à étudier des situations qui pourront servir de modèles ou de schémas pour d'autres situations. D'autre part, en présence d'une situation réelle donnée, ils cherchent le schéma qui peut convenir pour en faire l'étude. Le processus a donc deux aspects qui correspondent aux attitudes de deux types de chercheurs. Le rôle du mathématicien est de construire des modèles plus abstraits (tel notre modèle 4). Quant à l'« utilisateur », que nous appellerons le « physicien », il se trouve en présence de situations diverses et il recherche dans l'arsenal mathématique les modèles qui peuvent lui convenir. Il est le spécialiste de la **mise en correspondance** de situations réelles et de modèles abstraits.

A l'école, nous faisons faire les deux démarches à nos élèves, dès les toutes premières années. Par exemple, nous leur apprenons l'addition des nombres entiers, et nous faisons alors de la mathématique. En même temps nous leur apprenons dans quel cas l'addition s'applique : c'est de la physique ou du moins cela lui ressemble beaucoup.

Quoiqu'elle semble prévaloir encore chez beaucoup de personnes cultivées, il faut abandonner l'idée que la mathématique **est** la réalité. Elle est une **image** de la réalité, et on l'utilise comme **modèle** de cette dernière. Plus le modèle est abstrait, plus il a d'applications. Il faut donc détacher la mathématique du réel, afin de pouvoir l'utiliser dans un plus grand nombre de situations concrètes.

Qu'on me comprenne bien : ce ne sont pas là des arguments pour un enseignement détaché du concret. Au contraire : plus lucide et plus conscient du double aspect de son enseignement (l'aspect mathématique et l'aspect physique), le maître saura mieux faire jouer les correspondances, et prendre tantôt le calcul comme modèle du réel, tantôt le réel comme modèle du calcul.

Littérature et jeunesse

Samedi 23 mars 1963, la Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse a tenu son assemblée annuelle à Hérissau.

La séance est ouverte à 14 h. 15 par le président, M. W. Pfister, de Frauenfeld, qui souhaite une très cordiale bienvenue aux quelque cinquante participants. Toutes les sections suisses ont envoyé leur délégué. Un conseiller d'Etat appenzellois exprime à son tour ses vœux pour une longue et fructueuse vie de notre Ligue, tandis qu'un chœur d'enfants, sous la direction d'un collègue, nous régale d'une audition charmante en patois.

Le sujet général inscrit à l'ordre du jour concerne la télévision et son rapport avec la littérature de la jeunesse. Quatre conférenciers de valeur ont développé le thème selon leur spécialité respective, ce sont : Mlle Verena Tobler, speakerine à la TV zuricoise, le Dr von Arx et le Dr Hans Chresta, de Zurich également, ainsi que M. Werner Rings, de Brissago, qui sont tous extrêmement positifs, tout en sachant tenir compte

des inconvénients que présente encore actuellement la TV et auxquels, selon leur avis, il n'est pas si difficile de remédier.

(Le détail de ces conférences peut être obtenu auprès du secrétaire de la Ligue, M. Werner Lässer, Haldenstrasse 20, Berne).

Une discussion très animée suit la pause d'une demi-heure prévue vers 16 h. 30, puis on passe aux affaires statutaires, dont le point principal concerne le remaniement du comité directeur. M. W. Pfister, ayant terminé son mandat, se retire, accompagné des vœux et des remerciements de tous ceux qui ont collaboré avec lui et l'ont profondément apprécié. Mlle Dr A. Gutter, de Soleure, prendra sa place et saura, sans nul doute, mener à bien les activités nombreuses et variées de la Ligue en faveur de notre jeunesse.

C'est le vœu que forme ici le premier membre-adjoint du comité...

Frances Liengme. Déléguée romande.

Didactique du calcul

La méthode Cuisenaire

Il est si souvent question depuis quelque temps des résultats étonnants obtenus par la méthode des réglettes en couleurs (dus au Belge Cuisenaire) que nous avons jugé nécessaire de donner une plus large audience, par le canal de l'« Educateur », à l'excellente initiation pratique parue dans le numéro de janvier de « Pages romandes », le Bulletin des sections romandes de l'Association suisse en faveur des arriérés.

Nous la faisons précéder, en guise d'introduction, des remarques combien pertinentes du Professeur Pauli, directeur de l'Ecole normale de Neuchâtel, sur l'importance primordiale de la manipulation dans l'apprentissage des notions fondamentales du calcul.

Matériel et calcul

Il y a quatorze ans, dans une conférence à des éducateurs français, Jean Piaget déclarait : « La parole ne sert à rien... on l'oublie toujours et on a quelquefois la tendance à remplacer simplement la parole pure par le dessin, comme si le dessin suffisait. Le dessin ne suffit pas encore, il faut l'action. L'intelligence est un système d'opérations, toutes les mathématiques sont des systèmes d'opérations. L'opération n'est pas autre chose qu'une action ; c'est une action réelle, mais intériorisée, devenue réversible. Pour que l'enfant arrive à combiner des opérations, qu'il s'agisse d'opérations numériques, d'opérations spatiales, il faut qu'il ait manipulé ; il faut qu'il ait agi, qu'il ait expérimenté, non pas seulement sur des dessins, mais sur du matériel réel, sur les objets physiques... »

Ce texte est d'autant plus intéressant qu'il est un des rares passages de l'œuvre du grand psychologue où celui-ci se préoccupe de méthode d'enseignement. Il contient quelques règles d'or qui devraient être constamment présentes à l'esprit de tous ceux qui enseignent les mathématiques.

Pour qu'il y ait action, il faut que l'enfant dispose d'un matériel convenable. Toute l'œuvre de Piaget nous renseigne sur ce que doit être ce matériel. Il convient qu'il soit aussi varié que possible, qu'il permette de saisir une notion sous toutes ses faces et les nombreuses expériences décrites dans la « Genèse du Nombre » renseignent le maître intéressé sur le choix du matériel de base. Ce qui est vrai pour la découverte du nombre, se retrouve dans l'apprentissage de toutes notions nouvelles : fraction décimale, mesure de longueur, surface, volume, fraction ordinaire, etc.

Avant tout calcul, il importe qu'une notion soit d'abord découverte, analysée qualitativement. Autrement dit, que l'enfant soit capable d'apprécier un résultat par les mots : plus petit, plus grand, plus long, plus large, plus étroit, etc.

A quelque niveau que ce soit (primaire ou secondaire) le maître est toujours trop pressé d'arriver au calcul. On ne sait pas « perdre du temps » pour permettre à l'enfant de faire toutes les manipulations indispensables. Ce qui est vrai pour des enfants normaux est plus essentiel encore pour des enfants retardés d'une manière ou d'une autre.

L. Pauli.

Une base solide pour l'enseignement du calcul en première année primaire ou en classe spéciale

Les réglettes sont groupées par famille de couleurs montrant les multiples de 2, de 3 et de 5.

Le 2, le 4, le 8 forment la famille rouge (rouge, rose, brun rouge).

Le 3, le 6, le 9 forment la famille bleue (vert clair, vert foncé, bleu).

Le 5 et le 10 forment la famille jaune (jaune et orange).

Le 1 blanc et le 7 noir sont seuls de leur espèce.

Chaque réglette avec sa couleur propre représente un nombre.

Un groupe de réglettes, avec son association de couleurs, évoque instantanément les relations entre ces nombres.

Les réglettes Cuisenaire ont l'avantage de n'être pas trop grandes (elles ont une longueur allant de 1 à 10 cm.) et peuvent être facilement manipulées par les enfants. Une boîte de réglettes convient parfaitement à quatre enfants.

Voici la marche que nous suivons, en première année et que nous pourrions suivre aussi avec une classe spéciale :

1. Laissez les enfants « jouer » librement avec les réglettes. Ils font connaissance avec les couleurs, les longueurs (mêmes couleurs, mêmes longueurs !) Par leurs constatations en miniature, ils acquièrent — déjà — la notion du « plus grand », du « plus petit », du « plus long », du « plus court », etc.

2. Après ces premiers exercices, mélanger les réglettes, et faire faire aux enfants « l'escalier » (les réglettes sont debout) : monter... descendre l'escalier en touchant chaque réglette du doigt, tout en nommant la couleur (pas encore question de nombre). Mêmes exercices avec les yeux fermés : concentration et sensation plus affinée des différences de hauteur : « plus haut », « plus bas » correspondant aux nombres « plus grands », « plus petits ».

3. Il s'agit, peu à peu, de faire découvrir à l'enfant que chaque couleur correspond à un nombre. Il sait que le petit cube blanc vaut 1. Comme il peut placer deux « blancs » sous la réglette rouge, il en déduit que rouge c'est 2... vert clair 3... rose 4... etc., ainsi jusqu'à 10.

4. On refait « l'escalier » en nommant non plus les couleurs, mais les nombres : 1 - 2 - 3... puis 10 - 9 - 8... Quel nombre vient avant 3 ? ... après 7 ?

Quand l'enfant reconnaît la couleur et le nombre correspondant, on passe à...

5. La décomposition des nombres : (toujours en utilisant les réglettes) : $2 = 1 + 1$.

A cette notion du « plus » (+ = ajouter) est jointe immédiatement celle de « moins » (— = ôter).

$2 - 1 = 1$ (nous ôtons simplement la réglette 1).

6. Décomposition des autres nombres :

Prenons la décomposition de 6.

$6 = 1 + 5$	$6 - 5 = 1$
$2 + 4$	$6 - 4 = 2$
$3 + 3$	$6 - 3 = 3$
$4 + 2$	$6 - 2 = 4$
$5 + 1$	$6 - 1 = 5$

Quelques remarques intéressantes :

$1 + 5$, c'est la même chose que $5 + 1$ (on permute les deux réglettes).

$3 + 3$ sont des réglettes de même couleur, donc de même valeur. Le double de 3... la moitié de 6...

7. *Décomposition* de 10 : Nous faisons le « bloc » de 10 :

$$1 + 9 \quad 2 + 8 \quad 3 + 7, \text{ etc.}, \text{ etc.}$$

Les deux nombres qui — ensemble — font 10, nous les appelons « les copains » et il faut que soient créés des réflexes très rapides :

$$3... 7; 1... 9; 6... 4, \text{ etc.}$$

Les « copains » nous rendront le plus grand service pour le « passage » de la dizaine et, plus tard, pour la centaine :

$$30... 70; 10... 90; 60... 40, \text{ etc.}$$

8. Les « promenades ». Il va sans dire que toutes ces « décompositions » sont consignées dans le cahier de calcul, le nombre étudié écrit en grand et de la couleur de la réglette correspondante.

Quand les enfants possèdent à fond ces décompositions, nous supprimons momentanément les réglettes pour passer à des calculs de ce genre que nous appelons des « promenades » :

$$5 + 4 - 3 - 3 + 2 + 5 =$$

Elles ont ceci de particulier que nous ne prononçons pas les termes de + et de — nous disons d'emblée chaque résultat partiel.

Ainsi dans l'exercice ci-dessus :

$$5 \quad 9 \quad 6 \quad 3 \quad 5 \quad 10$$

Les enfants acquièrent ainsi une assez grande habileté.

9. *Calculs « à trous »*. Là aussi, les réglettes sont d'une grande utilité (jusqu'au moment où l'enfant peut s'en passer) :

$$3 + . = 7 \quad . + 7 = 8$$

$$4 + 4 + . = 10$$

et surtout dans les cas de la soustraction :

$$. - 2 = 5.$$

10. *Nombres de 10 à 20* (avec les réglettes).

(20 marque le terme de l'enseignement du calcul en première année.)

$$10 + . = 11$$

$$10 + . = 12$$

$$10 + . = 13, \text{ etc.}$$

puis « par dedans » :

$$10 + . = 16$$

$$10 + . = 18, \text{ etc.}$$

11. *Calculs de 10 à 20* (avec, puis sans réglettes).

Nous reprenons les petits calculs d'unités :

$$4 + 5 - 3 = 6$$

puis, immédiatement avec la dizaine en plus

$$14 + 5 - 3 = 16.$$

Les enfants se rendent compte que c'est le même procédé (car 4 et 5 font toujours 9 et 9 — 3 font toujours 6) ! Il n'y a qu'à tenir compte, ensuite, de la dizaine.

Très rapidement, l'enfant intègre très bien la dizaine aux unités :

$$14 + 5 = 19 \quad 19 - 3 = 16.$$

12. « Passage » de la dizaine : *addition*.

$8 + 5 = ...$ Nous sommes au bénéfice de la « décomposition des nombres » ($2 + 3$) de même que de la connaissance des « copains » ($8 + 2$).

L'enfant trouvera de lui-même :

$$8 + 2 + 3 = 13 \text{ sans les réglettes !}$$

Si c'est nécessaire, nous utilisons aussi le *boulier* pour ce genre de calcul : on y voit immédiatement les deux unités qui feront la dizaine, puis les 3 à ajouter pour faire 5.

13. « Passage » de la dizaine : *soustraction*.

$$15 - 8 = ... \text{ Même procédé en sens inverse :}$$

$$15 - 5 - 3.$$

14. Fin de première année, début de deuxième année : *Quelques notions importantes :*

Grâce aux réglettes, l'enfant a acquis quelques notions claires et importantes :

$$6 - 4 = 2 \text{ soustraire, c'est ôter}$$

$2 + 4 + 1 = 7$ additionner, c'est ajouter (ajouter des réglettes de différentes couleurs, donc de valeurs différentes).

Nous allons plus loin :

$2 + 2 + 2 + 2 + 2 =$ multiplier, c'est répéter (autre-ment dit, ajouter des réglettes de même valeur).

Dans ce cas on posera la règle plus simplement :

$$2 \times 5 = 10$$

c'est-à-dire 2 multipliés par 5 = 10

ou 2 « répétées » 5 fois = 10.

Par le « symbole » de la multiplication, cette notion est très vite acquise et comprise, car 2 réglettes de 5 placées l'une à côté de l'autre sont parfaitement recouvertes par 5 réglettes de 2 placées transversalement :

$$5 \text{ fois } 2 = 2 \text{ fois } 5$$

Le « symbole » consiste à ne laisser subsister qu'une réglette de 5 (jaune) sur laquelle vient se croiser une réglette de 2 (rouge)

$$5 \text{ fois } 2$$

$$2 \text{ fois } 5.$$

Et enfin la notion de la *division* :

Reprenons l'exemple de la réglette de 10 (orange) qui égale 5 réglettes de 2 (rouge).

Diviser, c'est partager également.

L'enfant « voit » très bien qu'il s'agit de parties égales. Et même il va plus loin... jusqu'à la notion de fraction car, puisqu'il y a 5 parties à la grande bande, une seule partie, c'est le cinquième ($1/5$)... 2 parties = 2 cinquièmes ($2/5$)... etc.

Cette méthode repose certainement sur une base solide, pour l'enseignement du calcul. On peut dire même que c'est une *base mathématique* parce qu'elle fait toucher du doigt — si l'on peut dire — (et des yeux !) les rapports des nombres entre eux.

Je n'ai pas eu l'occasion de l'appliquer au-delà de la deuxième année mais il existe des manuels correspondant à chaque degré de l'école primaire, ainsi qu'un « Livre du maître » : « Les Nombres en couleurs » par Cuisenaire et Gattegno, le tout à la librairie Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

G. Barbier,

ancienne institutrice de classes spéciales,
rue des Sorbiers 15, La Chaux-de-Fonds.

*
* *

Il est un petit village jurassien au pied du Chasseral où depuis une dizaine d'années la méthode Cuisenaire est enseignée, à la grande joie des enfants. La leçon de calcul est devenue une partie de plaisir où chaque élève vit intensément. Plus besoin de rabâcher le « livret » de fameuse mémoire ! Sans l'apprendre, les enfants connaissent la table de Pythagore et réalisent parfaitement la valeur des nombres. Il ne faut pas dire que cette méthode « révolutionnaire » ne peut intéresser que les jeunes enseignants. Notre collègue qui l'a introduite dans sa classe en 1953 quittera bientôt l'enseignement, car à cette époque elle avait déjà plus de soixante ans.

A titre indicatif voici quelques calculs glanés parmi les inventions de ses élèves de deuxième et troisième années scolaires.

Deuxième année

Exercice sur 7 — Anne-Marie

$$(1/2 \text{ de } 6) + (4 \times 2) - 4 = 7$$

$$(10 : 2) - (1/3 \text{ de } 9) + 5 = 7$$

$$\begin{aligned} (1/4 \text{ de } 8) + 1/2 \text{ de } (1/3 \text{ de } 6) + 4 &= 7 \\ (1/3 \text{ de } 12) + (10 : 2) - 2 &= 7 \\ 4 : 2 + (1/4 \text{ de } 8) + 3 &= 7 \\ (3/3 \text{ de } 9) + 4 - 6 &= 7 \\ (2 + 2 + 1) + (1/2 \text{ de } 4) &= 7 \end{aligned}$$

Exercices sur 8 — Elisabeth

$$\begin{aligned} (2/8 \text{ de } 8) + (46 - 40) &= 8 \\ (1/2 \text{ de } 8) + (1/4 \text{ de } 8) + 2 &= 8 \\ (1/5 \text{ de } 10) + 3 + (1/2 \text{ de } 6) &= 8 \\ 2 + (1/2 \text{ de } 12) &= 8 \\ (3/10 \text{ de } 10) + (1/2 \text{ de } 20) - 5 &= 8 \\ (2/3 \text{ de } 6) + 4 &= 8 \end{aligned}$$

Exercice sur 10 — Frédy

$$\begin{aligned} (3/7 \text{ de } 14) + (2 \times 2) &= 10 \\ (2/9 \text{ de } 18) + (2/4 \text{ de } 16) - 2 &= 10 \\ (1/18 \text{ de } 72) + (2/3 \text{ de } 9) &= 10 \\ (2/4 \text{ de } 16) + (2 \times 1) &= 10 \\ (1/4 \text{ de } 24) + (2/4 \text{ de } 8) &= 10 \end{aligned}$$

Troisième année**Exercice sur 12 — André**

$$\begin{aligned} (1/3 \text{ de } 36) + (7 \times 4) - (11 \times 2) + (1/8 \text{ de } 64) &: \\ (1/2 \text{ de } 26) + (1/8 \text{ de } 72) + 1 &= 12 \\ (1/2 \text{ de } 56) + (1/8 \text{ de } 72) - (1/9 \text{ de } 45) : (1/4 \text{ de } 8) + \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} (1/8 \text{ de } 80) - (1/2 \text{ de } 4) : (1/7 \text{ de } 14) &= 12 \\ (2 \times 14) : (7 \times 4) + 9 + (1/2 \text{ de } 4) &= 12 \\ (1/4 \text{ de } 56) + (14 \times 2) : 2 - 10 &= 12 \\ (1/3 \text{ de } 9) \times (10 \times 1) - (1/2 \text{ de } 10) - (1/2 \text{ de } 8) - 9 &= 12 \\ (2 \times 12) + (12) : 4 + (2 + 1) &= 12 \\ (2 \times 8) + 20 - (1/2 \text{ de } 40) - (1/4 \text{ de } 16) &= 12 \\ (1/4 \text{ de } 24) \times (2 \times 2) - (1/2 \text{ de } 20) - 2 \times 1 &= 12 \end{aligned}$$

Exercice sur 13 — Bernard

$$\begin{aligned} (3 \times 13) + (1/2 \text{ de } 60) \times 2 - (1/2 \text{ de } 250) &= 13 \\ (6 \times 13) - (1/2 \text{ de } 78) - (2/2 \text{ de } 26) &= 13 \\ (13 \times 3) + (1/3 \text{ de } 60) - (8 \times 5) - (1/4 \text{ de } 24) &= 13 \\ (5 \times 13) + (7 \times 5) - (1/3 \text{ de } 60) - (1/2 \text{ de } 134) &= 13 \\ (9 \times 9) - (7 \times 7) - (1/4 \text{ de } 32) - (1/2 \text{ de } 22) &= 13 \\ (3 \times 13) + (13 \times 2) - (1/3 \text{ de } 60) - 32 &= 13 \end{aligned}$$

Exercice sur 18 — Bernadette

$$\begin{aligned} (1/2 \text{ de } 20) + (1/4 \text{ de } 48) - (1/4 \text{ de } 16) &= 18 \\ (1/2 \text{ de } 12) + (1/4 \text{ de } 28) + (1/6 \text{ de } 30) &= 18 \\ (1/4 \text{ de } 44) + (1/2 \text{ de } 6) + (1/4 \text{ de } 16) &= 18 \\ (1/4 \text{ de } 88) - (1/3 \text{ de } 18) + (1/3 \text{ de } 6) &= 18 \\ (1/4 \text{ de } 100) + (1/2 \text{ de } 18) - (1/3 \text{ de } 24) - (4/4 \text{ de } 8) &= 18 \\ (1/4 \text{ de } 44) + (1/2 \text{ de } 4) + (1/2 \text{ de } 20) + (1/4 \text{ de } 24) - \\ (1/3 \text{ de } 36) + (1/4 \text{ de } 4) &= 18 \\ (1/4 \text{ de } 44) + (1/2 \text{ de } 96) - (1/3 \text{ de } 96) - (1/3 \text{ de } 27) &= 18 \\ (1/6 \text{ de } 60) + (1/4 \text{ de } 40) - (1/4 \text{ de } 8) &= 18 \end{aligned}$$

Information professionnelle destinée aux parents

Le choix d'un métier revient à l'enfant, qui, après avoir entendu en classe maintes causeries illustrées le plus souvent par des tableaux, des diapositives ou des films montrant des ouvriers au travail, se décide pour l'exercice d'une ou de plusieurs activités répondant à sa nature profonde. Toutefois, avant le choix définitif, autour de la table de famille, des discussions avec les parents font encore réfléchir l'adolescent qui doit partir d'un bon pied dans la vie professionnelle. Cela signifie que pères et mères ne peuvent ignorer les diverses possibilités qui s'offrent à la jeunesse au sortir de l'école, et l'importance du choix judicieux du métier.

Les orienteurs, les maîtres dirigeant une classe de fin de scolarité ont, à mon avis, l'obligation de donner chaque année aux familles des renseignements objectifs sur les diverses professions de notre économie. Le soir, par exemple, quand tout le monde jouit d'une certaine liberté, on peut facilement prévoir des séances d'information annoncées assez tôt à l'avance, soit par le journal local, soit par les élèves eux-mêmes. Vous répondrez peut-être: nous sommes d'accord, mais que dire dans de telles soirées?

Le point important à faire ressortir, c'est que dans la vie, il n'est pas de question plus importante (à part peut-être le choix du conjoint, mais c'est une autre histoire), il n'est pas de question plus importante, dis-je, que celle du choix d'une profession.

De sa solution dépendent, en grande partie, le bonheur de l'individu et celui des siens et en fin de compte: le développement de l'économie du pays, qu'il s'agisse du commerce, de l'industrie ou de l'artisanat.

Les parents renseignés objectivement comprennent que le choix de la profession ne peut être laissée au hasard, à l'arbitraire; qu'il est au contraire conditionné par un grand nombre de circonstances qu'il faut connaître.

Que doit offrir un métier à l'adolescent? en premier lieu: un gagne-pain pour lui-même et pour les siens s'il fonde une famille, puis une occupation aimée qui lui apportera la satisfaction d'être un membre utile de la société. Les parents bien informés interviendront auprès de leurs enfants pour leur rappeler qu'ils sont les artisans de leur bonheur ou de leur malheur, et que les précautions à prendre sont des plus importantes. Il faut mettre en garde les enfants qui écoutent certains camarades cherchant à les entraîner dans une profession sans avenir. De toute façon l'apprentissage complet d'un métier est nécessaire. Quelques parents, encore trop nombreux, désirent voir augmenter les ressources de la famille, poussent leurs fils ou leurs filles à entrer directement dans la vie professionnelle comme ouvriers d'usine, chasseurs de restaurant, garçons de course, bonnes à tout faire, etc.

Il n'y a qu'un temps pour faire un apprentissage, c'est entre 15 et 20 ans qu'il doit s'effectuer, alors que la mémoire est fidèle, l'intelligence éveillée et, s'il s'agit d'un métier manuel, que les muscles se forment encore.

En apprentissage, l'enfant travaille rationnellement, il est sagement conduit, constamment contrôlé par des commissions d'apprentissage, il fortifie son corps et s'habitue à l'adresse, à l'ordre et à l'exactitude, à la conscience du devoir, à la ponctualité, au sentiment de la responsabilité et de la solidarité. L'enfant en apprentissage entre, pour ainsi dire, dans une seconde famille: il apprend à connaître d'autres personnes que ses parents, ses frères et ses sœurs. Il saisit l'avantage de l'aide réciproque dans le travail. Il s'aperçoit que tous les désirs ne peuvent être satisfaits, que pour le travail en équipe, une discipline stricte est de rigueur. Il y a là une formation du caractère de l'adolescent que rien ne peut remplacer. L'apprenti apprend à être patient, tolérant, persévérant. Les trois ou quatre ans

d'apprentissage constituent donc une école de volonté.

Il est utile de dessiner un petit graphique pour bien montrer qu'au début, l'enfant qui accepte de travailler comme petit ouvrier ou petit employé gagne un salaire coquet, tandis que l'apprenti qui émarge trois ou quatre ans au tableau de paie de l'entreprise ne reçoit qu'un traitement très bas, mais, alors que celui qui ne fait pas d'apprentissage atteint après quelques années un plafond qu'il ne peut dépasser, le jeune ouvrier, son apprentissage terminé, dépasse rapidement le gain du manœuvre, de l'homme de peine ou de l'employé de bureau sans formation professionnelle complète.

Il est nécessaire d'expliquer aux familles que faire une distinction entre les travailleurs manuels et les travailleurs intellectuels est une erreur. Très souvent, il faut plus de sagacité, de perspicacité pour effectuer une tâche particulière chez un ébéniste, chez un mécanicien, chez un serrurier, chez un tailleur, etc., que pour accomplir certaines activités dans un bureau de commerce ou de banque. Au reste, le nombre de jeunes qui ont besoin de se dépenser physiquement, qui sentent la nécessité de travailler au grand air devient toujours plus important à cause du développement des sports.

On peut truffier l'exposé de citations, par exemple :

« Il est tout aussi honorable de raboter du bois et de forger du fer que d'exécuter un de ces travaux qu'on nomme si fièrement : travail intellectuel. » (Tolstoï).

Nombreux sont les parents qui, voulant que leur fils ou leur fille aient une meilleure situation qu'eux ne désirent pas qu'ils travaillent dans un atelier. Nous savons bien qu'il n'est pas possible à tout le monde d'exercer un métier manuel, puisque, d'une part, l'activité économique d'un pays est autant fonction du commerce que de l'agriculture, de l'industrie, que de carrières libérales.

Dans toutes les professions, on manque de cadres. Un livre intitulé : « Sociologie de l'éducation », qui vient de sortir de presse, dû à la plume de Pierre Jacard, professeur à l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, donne un grand nombre de statistiques des principaux pays d'Europe et d'Amérique. Elles font ressortir que dans beaucoup de contrées et en Suisse notamment, on manque de cadres intermédiaires : contremaîtres, chefs de fabrication, ouvriers spécialisés, plus que de cadres supérieurs.

Ainsi en montrant aux parents qu'après avoir appris un métier, il est possible à l'ouvrier comme à l'employé de se développer et d'accéder à des fonctions où il pourra donner toute sa mesure, ces pères et mères, les mères surtout, accepteront plus facilement que leur enfant intelligent commence par faire un apprentissage d'un métier peu prisé : maçon, par exemple, puis-que plus tard il aura la possibilité de devenir un chef.

Une question souvent posée est celle-ci : le fils doit-il apprendre le métier du père ? Vous savez que souvent l'enfant n'envisage en aucune façon de succéder au père dans une entreprise. Il faut dire qu'autrefois, c'était plus facile, les circonstances étaient tout autres. L'artisan, le commerçant groupaient autour d'eux tous les membres de leur famille. Dès son jeune âge, l'enfant jouait avec le bois, le métal, avec les outils qui étaient à sa portée. Très souvent, diverses tâches étaient confiées aux enfants qui les accomplissaient généralement avec plaisir.

Ces temps d'heureuse éducation familiale ont disparu, du moins chez nous et dans tous les pays civilisés.

Ce travail en famille existe encore dans les pays en voie de développement, mais il a quasiment disparu ailleurs. L'enfant ne vit plus chez nous dans l'ambiance du métier, et, malheureusement il faut bien le dire, il entend, dans sa famille, des plaintes parfois amères sur les conditions de travail, ce qui l'amène le plus souvent à choisir une autre profession que celle du père. Il nous semble qu'il y ait là un fâcheux état de choses, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants dont les parents disposent d'une entreprise marchant bien.

Une autre question à laquelle il faudra répondre : le jeune paysan intelligent doit-il abandonner les champs ?

Je pense que si les parents possèdent une exploitation rentable, l'enfant ne doit pas être détourné de la terre. Vous savez aussi bien que moi que le métier d'agriculteur est un des plus difficiles qui soit et que pour l'exercer avec succès, il faut beaucoup d'intelligence et de savoir-faire.

On ne peut évidemment pas défendre l'accès de la ville à ceux et à celles que leurs aptitudes désignent tout particulièrement à faire soit des études, soit un apprentissage d'un métier qu'on ne trouve pas au village, et cela surtout si la famille compte de nombreux enfants qui ne peuvent pas tous rester à la ferme.

D'autre part on utilise moins de main-d'œuvre qu'autrefois, grâce aux nombreuses machines que l'on rencontre maintenant dans toutes les exploitations de grande et de moyenne importance. Ajoutons que dans certaines contrées un plus grand nombre de jeunes gens désireux de quitter le village natal y trouveraient un moyen d'existence, tout compte fait, plus avantageux qu'à la ville.

Je pense qu'il faut attribuer la désertion des campagnes à l'attrait des plaisirs et des distractions de la ville, aux salaires plus élevés (c'est parfois un leurre) au départ des jeunes filles qui cherchent et trouvent facilement des emplois à la ville, ce qui fait que les garçons de la campagne ont souvent de la peine à fonder un foyer.

Un problème à aborder aussi est celui des métiers à la mode. Si nous parcourons les différentes statistiques se rapportant à l'apprentissage, au désir des adolescents, plus de la moitié veulent devenir mécanicien, électricien, dessinateur ; une infime minorité consent à exercer un des métiers du bâtiment et rares sont ceux qui veulent apprendre un métier de l'alimentation.

Il apparaît donc nécessaire de montrer aux parents le danger que présente un tel état de choses.

On ne trouve pas d'ouvriers qualifiés du bâtiment. On a une peine infinie à former des carrossiers. Les métiers du bois n'intéressent plus la jeunesse. Beaucoup de professions féminines sont aussi abandonnées. En donnant des détails sur ce problème, cela fera réfléchir les parents.

(A suivre.)

J. S.

Le propos d'Alain

Il est sage d'étudier plutôt les leviers, les grues, et les horloges, que d'aller tout de suite aux électrons. L'expérience n'est pas une petite chose ; graduer l'expérience, c'est l'art d'instruire.

Charmey

LES DENTS VERTES

Un but rêvé pour vos promenades scolaires

Télécabine : long. 3160 m, dénivellation 745 m. Cabines confortables à 4 places.

Restaurant : altitude 1650 m, terrasse, salle pour pique-nique. Réseau de sentiers, promenades variées et balisées dans une région connue pour la richesse et la diversité de sa flore et de sa faune.

Prix : Ecoles 60 % réduction :
Montée : Fr. 1.60 ; Aller-retour : Fr. 2.20.
Renseignements et prospectus : Télécabine Charmey « Publicité »
CHARMEY

Ouverture saison d'été 26 mai.

Tél. Station aval : (029) 3 26 98
(le soir) : (029) 3 26 57
Restaurant : (029) 3 26 84

LAVEY-LES-BAINS

Alt. 417 m. (Vaud). Eau sulfureuse la plus radioactive des eaux thermales suisses. Affections gynécologiques. Catarrhes des muqueuses. Troubles circulatoires. Phlébites.

RHUMATISMES

Bains sulfureux. Bains carbogazeux. Eaux-mères. Bains de sable chaud. Douches-massages. Lavage intestinal. Inhalations. Ondes courtes. Mécanothérapie.

Cuisine soignée. Grand parc. Tennis. Minigolf. Pêche.

Hôtel : mai - septembre. Hôpital ouvert toute l'année.

MOB

L'événement de l'année...

UNE COURSE D'ECOLE PAR LE MOB...

Très important : 1963 — Réduction supplémentaire.

Demandez la brochure des itinéraires de courses, remise gratuitement par la direction du

Montreux-Oberland Bernois à Montreux, tél. 61 55 22

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02

Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :

W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle

PHOTOGRAVURE REYMOND S.A.

LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis

1890

CHALET A LOUER pour colonie de vacances ou classe de neige LA PRINTANIÈRE

Adresse : CERGNAT sur Le Sépey (canton de Vaud).

Nombre de lits : 12 (5 chambres à coucher) ;

18 couchettes (dortoir indépendant).

Chauffage central au charbon.

Salle de douches et salle de bain avec boiler électrique.

Cuisine : potager électrique, batterie de cuisine et vaisselle pour 30 personnes.

Hall avec cheminée.

Balcon véranda et terrasse.

Situation : à 45 minutes à pied de Leysin sur la route Sépey-Leysin en bordure du chemin, à 20 minutes à pied du Sépey.

Halte de l'autobus : Leysin-Château-d'Œx à côté de la maison. Ravitaillement : Epicerie à 100 m de Leysin. On porte à domicile. Magasins au Sépey.

Location : par groupe de 30 personnes, par jour 2,50 francs par personne. Nettoyage au départ : 50 francs. Taxe de séjour 3 % de la location.

Dans la location, n'est pas compris : électricité, bois, charbon (au sac), draps, linge. Les draps peuvent s'obtenir au prix de 2 francs le drap.

Pour toutes informations s'adresser à

A. M. Rollier, La Passagère, Leysin, Tél. (025) 6 21 35

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. LES PACCOTS-Châtel-St-Denis



Grande salle, accueil chaleureux et prix spéciaux pour écoles et sociétés.

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 56 70 93



VISITEZ
LE CHATEAU
DE VALANGIN

(Canton de Neuchâtel)

Conditions spéciales pour classes primaires